

Syndicat Force Ouvrière Facilit'rail International



Grille des Salaires 2018



Facilit'rail International

Augmentation →

Facilit'rail International		Statut	GRATIFICATION ANNUELLE (versée en mars)	Salaires 2018
Personnel Logistique			INTERESSEMENT	(13 mois)
Agent 1	Employé	Gratification annuelle représentant 730€ au prorata du temps de travail		1 575,00 €
Agent 2	Employé	Gratification annuelle représentant 730€ au prorata du temps de travail		1 673,50 €
Assistant 1	Agent de Maîtrise	Gratification annuelle représentant 830€ au prorata du temps de travail		1 887,38 €
Assistant 2	Agent de Maîtrise	Part variable 10% ou 15% salaire de base annuel selon atteinte objectifs		2 219,13 €
Personnel Administratif		Statut		
Personnel Administratif (hors Cadres)		Pas de grille de salaire		
Cadres Salaire Minimum		Statut		
Salaire annuel minimum payé sur 13 mois		Cadre	Salaire annualisé et individualisé Plus part variable individuel sur salaire forfaitaire annuel selon atteinte objectifs	
Personnel Maintenance		Statut		
Agent de Maintenance Polyvalent niveau 1			Part variable 10% salaire de base annuel selon atteinte objectifs	2 090,06 €
Agent de Maintenance Polyvalent niveau 2 (après 6 ans Technicien de maintenance niveau 1)			Part variable 10% salaire de base annuel selon atteinte objectifs	2 219,13 €
Coordonnateur		Agent de Maîtrise	Part variable 15% salaire de base annuel selon atteinte objectifs	2 349,88 €

Certains salariés bénéficient d'une PCIM individuelle revalorisée avec les NAO



Primes et Indemnités 2018

PRIMES ET INDEMNITES	MONTANT
FO Majoration des heures de Nuit	1,25 €
FO Majoration des Dimanches et Fêtes	1,29 €
FO Prime de Report de Repos	35,00 €
FO Prime Logistique 15h15/15h30	8,50 €
FO Prime Logistique 4h00 du matin	15,00 €
FO Prime Logistique 5h00 du matin	8,50 €
FO Prime Magasin 5h00 du matin	12,20 €
FO Prime Agent 2 Top Up	5,426 €
FO Prime Production / Economat / Laverie (par jour)	2,44 €
FO Prime Rame Cassée	6,00 €
FO Prime Recomplètement (eau)	6,00 €
FO Prime astreinte Maintenance	30,00 €
FO Indemnité repas Administratif soumis (non posté)	5,36 €
FO 1 ^{er} Indemnité repas sédentaire non soumis (posté)	5,36 €
FO 2 ^{ème} Indemnité repas sédentaire non soumis (posté)	1,14 €
FO 2 ^{ème} Indemnité repas sédentaire soumis (posté)	4,22 €
FO Titre Repas (40% salarié, 60% employeur)	8,50 €

